

Le 22 juillet 2010

July 22, 2010

Coram : Les juges LeBel, Deschamps et
Charron

Coram: LeBel, Deschamps and Charron JJ.

ENTRE :

BETWEEN:

Société d'habitation du Québec

Société d'habitation du Québec

Demanderesse

Applicant

- et -

- and -

Denise Gauthier

Denise Gauthier

Intimée

Respondent

JUGEMENT

JUDGMENT

La demande d'autorisation d'appel de l'arrêt
de la Cour d'appel du Québec (Montréal),
numéro 500-09-019551-092, daté du
18 février 2010, est rejetée avec dépens.

The application for leave to appeal from the
judgment of the Court of Appeal of Quebec
(Montréal), Number 500-09-019551-092,
dated February 18, 2010, is dismissed with
costs.

J.C.S.C.
J.S.C.C.